

 <p>CENTRE HOSPITALIER DE NIORT "Notre santé. Notre objectif"</p>	FICHE DE POSTE : Cadre de santé SAMU/SAS - CESU - SSE	USS-FDP-CDS- MO-001-008
	Thème de classement Ennov : Thèmes privés Urgences SAMU SMUR\Fiches de postes\Cadres de santé	Version n° 01 MAJ Date : 18/03/2024
Pôle U.S.S.R.		Page 1 sur 7

I) OBJECTIF :

- 1/ Identifier le poste de travail ainsi que le positionnement hiérarchique et les relations fonctionnelles des différents intervenants du service et extérieurs au service en lien avec l'agent.
- 2/ Planifier les horaires et tâches du poste

IDENTIFICATION DU POSTE	
Grade	Cadre de santé d'unité de soins et d'activités paramédicales
Corps professionnel et catégorie	Infirmier Diplômé d'État
Affectations	<ul style="list-style-type: none"> - SAMU 79 : équipe des Assistants de Régulation Médicale(ARM) - Gestion du Service d'Accès aux Soins (SAS) - CESU 79
Positionnement hiérarchique	<p>Relations hiérarchiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur des soins - Cadre Supérieur de Santé (CSS), coordonnateur du Pôle <p>Relations fonctionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de Pôle USSR - Praticien Référent SSE - Responsable Médical du CESU - Chef de Service des Urgences - Directeur référent du Pôle - Directeur Référent des Plans de Secours - Cadre Supérieur de Santé Formation Continue - Secrétariat du CESU - Équipes médicale et paramédicale du service et du pôle, des services de soins et des différents secteurs d'activité du CH - Enseignants du CFARM - Formateurs externes - Sécurité civile, SDIS, associations de secourisme - Sociétés transport sanitaire - Centres de formation professionnelle (IFSI, IFAS, IFA...) - ARS, Préfecture

REDACTION	Date et Visa	VALIDATION	Date et Visa	APPROBATION	Date d'Application et Visa
[ACT_PARTICIPANTS_SIGN1]	[ACT_PARTICIPANTS_DATE_SIGN1_NOTIME]	Forme : [ACT_PARTICIPANTS_SIGN2]	[ACT_PARTICIPANTS_DATE_SIGN2_NOTIME]	[ACT_PARTICIPANTS_SIGN4]	[ACT_PARTICIPANTS_DATE_SIGN4_NOTIME]
		Fond : [ACT_PARTICIPANTS_SIGN3]	[ACT_PARTICIPANTS_DATE_SIGN3_NOTIME]		

ACTIVITÉS SAMU SAS

Cadre réglementaire : SAMU SAS

Décret du 23 décembre 2003

Missions

Missions générales

- Assurer la mise en œuvre du SAS
- Mettre en œuvre, suivre et accompagner la politique de soins visant à l'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité dans les unités. S'inscrire dans la politique qualité de l'établissement
- Connaître et adhérer aux projets d'établissement, de soins et de du pôle
- Créer une dynamique de l'ensemble des acteurs de santé
- Collaborer avec le médecin responsable du SAMU, assurer une communication efficiente et une collaboration optimale avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et les médecins libéraux de l'APPSUM
- Collaborer avec le cadre coordonnateur du pôle pour les projets stratégiques.
- Assurer ses missions en binôme avec le cadre du SMUR et du TSI

Missions permanentes :

Gestion des ressources humaines :

- Planifier le temps de présence des soignants (gestion des absences, gestion informatique...) et assurer la gestion prévisionnelle des présences des personnels en fonction de l'activité : élaboration des plannings.
- Évaluer les agents et accompagner les projets professionnels en coordination avec le groupe de projet SAS
- Contribuer à la formation et à l'information du personnel
- Recenser les demandes en formation en lien avec l'évaluation des compétences : participer à l'élaboration du plan de formation avec le CSS
- Organiser et suivre l'accueil (agents, stagiaires, nouveaux recrutés) selon la procédure existante
- Gérer : ARM coordinateurs, ARM, COAM, Opérateur de Soins Non Programmés (OSNP), superviseur, secrétaire

Conduite de projets :

- Assurer la montée en puissance du SAS
- Accompagner le projet de mise en place de plateforme 15-18
- Proposer des projets
- Animer les équipes dans la conduite des projets
- Accompagner la structure vers le SAS
- Accompagner la structure vers le 15-18

Activité, organisation, sécurité des soins :

- Organiser l'activité, animer les équipes et coordonner les moyens des différents secteurs : SAMU/SAS, CESU, SSE
- Coordonner les relations avec les différents partenaires : SDIS, police, sociétés de transport, SAS (CPTS, médecins libéraux)
- Mettre en place et suivre des tableaux de bords de suivi de l'activité

Communication :

- Organiser des réunions d'équipe avec les différents collaborateurs 4 fois/ an
- Participer aux réunions de coordination avec l'encadrement paramédical et les médecins responsables des unités
- Assurer le lien entre le service et les informations institutionnelles

Qualité et gestion des risques (Liste non exhaustive) :

- Contrôler et suivre la qualité et la sécurité des soins et activités paramédicales : suivi des EI, des plaintes
- Initier ou participer à toutes formes d'évaluations des pratiques (analyses approfondies, PT, CREX, RMM...)
- Instaurer des audits
- Participer aux IPAQSS
- Mise à jour du PAQSS

Matériel :

- Assurer l'entretien des matériels biomédicaux et autres
- Gérer les moyens et les ressources
- Gérer le matériel : suivi de stocks et des commandes
- Prévoir les investissements et les renouvellements de matériels nécessaires en fonction de l'évolution du service, en relation avec le Cadre coordonnateur et le Chef de pôle

Missions ponctuelles :

- Implication dans les commissions institutionnelles
- Participation aux jurys de concours
- Participer aux groupes de travail institutionnels et transversaux
- Participer aux réunions institutionnelles

Missions optionnelles :

- Enseignement en Institut de Formation
- Promotion SAMU-SAS

ACTIVITÉS : CESU**Cadre réglementaire : CESU**

Décret du 23 décembre 2003
CSP - Art. D. 6311-20.

Le Responsable médical est assisté d'un infirmier, titulaire du diplôme de cadre de santé ou d'un diplôme validant une formation de l'enseignement supérieur en pédagogie ou d'ingénierie de formation, chargé d'une fonction d'encadrement.

Décret n° 2012-565 du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux centres d'enseignement des soins d'urgence

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à la formation aux gestes et soins d'urgence modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2019 et du 16 mars 2021

Arrêté du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux CESU modifié le 18 juillet 2018

Missions**Missions générales :**

- Co-animation et management de l'équipe pédagogique et participation au développement des activités de CESU et du RESU : étude de besoins, organisation programmation, évaluation.
- Formaliser, proposer, organiser des formations du CESU 79 en intra et extrahospitalier, en lien avec la formation continue
- Assurer le suivi pédagogique
- Assurer la coordination entre les formateurs et les formations à dispenser.

Missions permanentes :

- Gestion des ressources humaines formateurs :
 - ✓ Elaborer le planning des formateurs du CESU : coordination des formateurs, validation des jours de formation retenus
 - ✓ Recenser les candidats et réaliser les entretiens de recrutements des formateurs
- Conduite et suivi des projets :
 - ✓ Suivre l'élaboration des contenus de formation réalisés par le responsable du CESU et les référents formateurs
 - ✓ Suivre l'élaboration du catalogue de formation en collaboration avec les référents formateurs du CESU et la Formation Continue
 - ✓ Assurer le lien avec les référents SSE pour les formations SSE et les exercices
 - ✓ Promouvoir les formations auprès des structures externes
 - ✓ Suivre les tableaux de bords financiers et d'activité
 - ✓ Elaborer le rapport d'activité en collaboration avec la secrétaire du CESU, les référents et le responsable médical du CESU
 - ✓ Elaborer le recensement annuel des besoins en matériel

ACTIVITÉ Cadre de Santé SSE**Cadre réglementaire :****Missions****Missions permanentes :**

- Être la personne ressource de l'établissement de santé avec le médecin référent SSE pour l'élaboration du plan blanc, l'organisation des exercices et entraînements en vue de tester leur caractère opérationnel et la mise en œuvre du retour d'expérience ;
- Participer au groupe institutionnel, en liaison avec l'ESR, sur la mise en place de moyens nécessaires afin de pouvoir répondre à une SSE dont NRBC-E notamment la sécurisation de l'établissement.
- Participer aux différentes réunions préparatoires aux exercices organisés par la Préfecture ;
- Participer aux réunions, exercices et entraînements organisés par l'ARSZ et l'ESR.
- Participer à la diffusion du plan blanc auprès des personnels de l'établissement
- Membre de la cellule de crise en cas de déclenchement plan blanc
- Piloter le groupe en lien avec la Médecine de catastrophe et diffuser les objectifs.
- Travailler en lien avec les différents partenaires gravitant autour des SSE (pharmacie, EFS, CUMP ...)
- Recenser les besoins de formation de l'établissement aux SSE dont celles liées au risque NRBC-E, en lien avec les formateurs SSE et le CESU.
- Gérer le matériel : suivi des stocks, péremption des lots PSM en lien avec la Pharmacie et maîtrise du logiciel SiGESSE ; anticiper le renouvellement des matériels.
- Assurer l'entretien et le suivi du véhicule PC et la traçabilité du matériel contenu dans le véhicule.
- Assurer le suivi des mises à jour des postes ANTARES
- Participer aux réunions institutionnelles et du pôle (réunions d'encadrement bimensuelles)
- Suivi des mises à jour sur le logiciel de rappel du personnel en lien avec la Cellule Chronotime

Missions ponctuelles :

- Implication dans les commissions institutionnelles
- Enseignement en Institut de Formation
- Participation aux jurys de concours

COMPÉTENCES REQUISES

Expérience	Expérience souhaitée de cadre de santé dans les secteurs hospitaliers, dans un SAMU, dans un service d'urgences/SMUR
Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'État Infirmier ou diplôme d'État Infirmier Spécialisé - Diplôme de Cadre de Santé
Aptitudes requises	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, formaliser et adapter des procédures et modes opératoires relatifs à son domaine de compétence - Concevoir, piloter et évaluer un projet, relevant de son domaine de compétence - Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles - Piloter, animer / communiquer, motiver une ou plusieurs équipes - Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation - Travailler en équipe d'encadrement (binôme, équipe du pôle et avec le Cadre coordonnateur du pôle)
	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable d'adaptabilité par rapport aux différents secteurs et situations rencontrés - Faire preuve de rigueur dans la gestion du personnel et l'organisation
Compétences particulières liées au poste de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la réglementation en vigueur et de l'organisation du travail en équipe - Capacité d'écoute et de négociation - Sens de l'observation, de l'organisation - Capacité à analyser les situations, à travailler en équipe pluridisciplinaire, à gérer les conflits, à accompagner les changements - Rigueur, disponibilité - Sens de l'autorité, des décisions - Capacité d'adaptation - Motivation, assiduité, autonomie - Valeurs professionnelles : responsabilité, respect, tolérance, équité, éthique - Disponibilité par rapport aux horaires - Réactivité en toutes circonstances - Gestion du stress - Capacité à générer de la sérénité quelle que soit la situation
Qualités personnelles liées à l'activité et à la population soignée	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité d'écoute et de négociation avec les usagers et les différentes équipes

CONDITIONS D'EXERCICE**Conditions de travail
(horaires, cycle de travail,
repos,...)**

- Horaires : 9h00-17h15 ou 8h00-16h00 ou 10h00-18h00.
De 8h00 à 18h00 présence continue de l'encadrement dans le pôle.
- Durée de travail hebdo : 39h
- Durée journalière de travail : Forfait jour
- Forfait RTT + Récupération AC selon relevé et validation par le cadre supérieur de santé
- Astreintes (semaine) et gardes (week-end et jours fériés) : participation à la permanence de l'encadrement du Centre Hospitalier

**Contraintes du poste
(exigences Physiques,
environnement ...)**

- Maintenir un effectif de deux cadres présents sur le pôle : exercera fonction en binôme avec le Cadre du SMUR/TSI
- Participer au tableau de garde des Cadres du centre hospitalier
- Rappel sur les plans de secours